

BOUGNON INFO



Mardi : 17h00 à 18h00
Mercredi : 9h00 à 11h00
Jeudi : 18h00 à 19h00

Bibliothèque
Jeudi : 16h30 à 18h30

Téléphone Mairie : 03.84.91.62.00

✉ mairie.bougnon@wanadoo.fr

Juillet 2019

LE MOT DU MAIRE

« Entre Terres et Mer » reprend le flambeau de la « Ferme Saônoise »

Préempté en 2000, le bâtiment a été mis à disposition de la Communauté de Communes Agir Ensemble pour réhabilitation avec création d'un local commercial de vente de produits locaux et l'aménagement à l'étage de 2 logements.

Initiatrice du projet, la Communauté de Communes a souhaité dès 2012 revendre aux gérants la partie commerciale.

Suite à la fusion des Communautés de Communes, Terres de Saône a repris cette idée et a, au cours de l'année 2015, établi un premier accord de cession.

Cependant la mise en œuvre d'une copropriété semblait ne pas convenir aux acquéreurs, Terres de Saône a alors fait la proposition de vendre l'ensemble du bâtiment, logements compris.

Malgré un second accord conclu fin 2017 la vente n'a pas eu lieu.

Au cours du mois de mai de cette année, nous avons appris la décision de la part des gérants de cesser leur activité commerciale.

Après une période d'information et après avoir étudié les propositions d'acquisition, un projet valorisant la poursuite de l'activité commerciale a été retenu.

La communauté de communes Terres de Saône a décidé de vendre le bien à Mr et Mme KACZMAREK (anciens apporteur de la Ferme Saônoise).

Le Conseil Municipal a validé cette proposition.

Des travaux de rénovation du local commercial ont été engagés dès le 01 juillet, l'activité commerciale reprendra début d'août.

Les acquéreurs ont souhaité diversifier leur activité avec la vente, en plus des produits jusque-là diffusés, de poissons une journée par semaine, la nouvelle enseigne se prénommera :

"Entre Terres et Mer"

La collectivité se réjouit du maintien d'une activité commerciale sur son territoire.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux acquéreurs et un vif succès commercial.

D.HUGEDET

Chantiers en cours

1-PLU (état d'avancement du dossier)

Phases OAP (orientation d'aménagement et programmation) et réglementaire achevées.

Réunion publique de présentation.

Présentation du projet à la CDPENAF (Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers).

PLU projet arrêté par délibération du 8 juillet

Enquête publique prévue dernier trimestre 2019.

2-Mise en conformité de la STEP (station d'Épuration)

Positionnement des financeurs État, AE (Agence de l'Eau), du Département

Nous demeurons dans l'attente notamment de l'Agence de l'eau, réponse attendue pour début octobre.

3-Voirie

Réfection de la rue de l'ancien château d'eau et d'une partie des trottoirs de la rue des montants.

4-Bâtiments communaux

Nettoyage du bâtiment mairie prévu du 22 au 26 juillet.

Recommandations d'usage :

1-Pensez à rabattre les haies, arbustes ou arbres trop envahissants notamment sur domaine public.

2-Respecter les horaires de tonte, de taille avec engins à moteur afin de préserver la tranquillité publique.

Les jours ouvrables : 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30

Dimanches et jours fériés : 10 h à 12 h

3-Période propice aux barbecues ou autres moments festifs souvent en extérieurs et prolongés à des heures assez tardives, pensez à réduire le volume de la sono à partir de 22h ... et il est toujours préférable de prévenir le voisinage.

4-Propriétaires d'animaux domestiques, chiens notamment, il vous est rappelé que l'accès aux alentours des parcs leur est interdit, et que **leurs déjections ne doivent pas être laissées sur le domaine public.**

Données budgétaires

Les comptes de gestion nous ont été transmis par la trésorerie ; nous pouvons donc valider pour l'année 2018, la concordance des comptes de gestion et des comptes administratifs.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Budget Communal

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	199 482,47 €	91 348,56 €
Recettes	242 727,10 €	85 271,24 €
Résultat	43 244,63 €	- 6 077,32 €

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Budget Eau-Assainissement

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	74 348,01 €	7 222,10 €
Recettes	90 216,80 €	35 759,00 €
Résultat	15 868,79 €	28 536,90 €

AFFECTATION DES RESULTATS-Budget communal

Reports 2017	290 697,38 €	- 51 623,73 €
Exercice 2018	43 244,63 €	- 6 077,32 €
Résultat	333 942,01 €	- 57 701,05 €
Reste à réaliser		- 2 725,00 €
Résultat	273 515,96 € arrondi à 273 515 €	- 57 701,05 € arrondi à 57 702 €

AFFECTATION DES RESULTATS-Budget eau

Reports 2017	30 125,02 €	106 180,18 €
Exercice 2018	15 868,79 €	28 536,90 €
Résultat	45 993,81 € arrondi à 45 994€	134 717,08 € arrondi à 134 717 €

Budget Communal

FONCTIONNEMENT RECETTES EXCEDENT ANTERIEUR CH 002 : **273 515 €**

INVESTISSEMENT DEPENSES DEFICIT ANTERIEUR CH 001 : **57 702 €**

RECETTES COMPTE 1068 : **60 427 €**

Budget Eau-Assainissement

FONCTIONNEMENT RECETTES EXCEDENT ANTERIEUR CH 002 : **45 994 €**

INVESTISSEMENT RECETTES EXCEDENT ANTERIEUR CH 001 : **134 717 €**

RECETTES COMPTE 1068 : **0 €**

BUDGET PRIMITIF 2019

Budget Communal

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	503 600 €	390 595 €
Recettes	503 600 €	390 595 €

BUDGET PRIMITIF 2019

Budget Eau-Assainissement

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	135 636 €	1 300 120 €
Recettes	135 636 €	1 300 120 €

Soutiens financiers

A la validation du budget, il a été décidé un accompagnement social plus affirmé pour nos jeunes :

* **pour les élèves de primaire :**

12 € coopérative scolaire,
20 € voyage scolaire

}

Selon la définition
des projets scolaires

* **pour les élèves du secondaire :**

12 € gratuité scolaire (Merci de s'inscrire en mairie en septembre avec certificat de scolarité, un bon d'achat vous sera donné en échange)

20 € voyage scolaire une fois par an et par élève (apporter une attestation de participation de l'établissement scolaire).

* **Poursuite d'étude ou obtention du permis de conduire :** forfait de 224 € valable une seule fois par personne avec comme condition préalable de résider sur notre commune depuis au moins un an.

Dans le cadre d'une poursuite d'étude : documents justificatifs au cas par cas

Dans le cadre du Permis de conduire, justificatifs de l'auto-école pour récupérer un bon d'achat en mairie et sur présentation de l'avis d'imposition de la taxe d'habitation.

* **Obtention des cartes jeunes :** il a été décidé d'offrir à tout enfant scolarisé de notre commune la **CARTE JEUNE** pour l'année scolaire 2019/2020.

Pour les enfants de plus de 16 ans, merci de se munir d'un certificat de scolarité. Les cartes seront à retirer à la mairie début septembre.

Pour en bénéficier, il est IMPERATIF de PASSER S'INSCRIRE EN MAIRIE avant le mercredi 31 juillet dernier délai.

D.HUGEDET

Agent Recenseur

La mairie recherche des agents recenseurs pour le recensement de la population qui aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019.

Les personnes intéressées doivent s'adresser au secrétariat auprès de Mr Le Maire.

D.HUGEDET

Restriction d'eau

La situation hydrologique sur l'année 2019 est déjà sensiblement dégradée : pas assez de précipitations, pas de recharge des nappes, des cours d'eau plus bas qu'habituellement à cette période.

La semaine de canicule, avec des températures exceptionnelles pour la période, a rapidement conduit à détériorer la situation des cours d'eau. Aussi, il a été décidé de prendre des mesures de restrictions d'usages de l'eau.

Un arrêté n° 70-2019-07-05-005 du 5 juillet 2019 de niveau alerte a été signé par le Préfet de Haute-Saône.

Parmi ces mesures, sont interdits :

- *l'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, massifs fleuris et jardins sauf potagers privés, de 8h00 à 20h00,*
- *l'arrosage des golfs, terrains de sport, stades et greens de 8h00 à 20h00,*
- *le lavage des voitures : hors stations équipées d'économiseurs d'eau ou système de recyclage,*
- *le fonctionnement des fontaines publiques en circuit ouvert branchées sur le réseau d'alimentation d'eau potable,*
- *le remplissage ou la remise en eau des piscines d'une capacité totale supérieure à 2 m³ à usage privé sauf pour les premières mises en eau des piscines « en dur » et « enterrées » construites depuis le 1er janvier de l'année en cours.*

Ces situations qui deviennent fréquentes, obligent chacun d'entre nous, dans son quotidien, à préserver la ressource en eau.

(Arrêté affiché en mairie)

État civil

Naissance

Le 28 avril, est né à Nancy, Maël LOGEROT THEVENOT, fils de Mr Jonathan LOGEROT et Mme Emilie THEVENOT, domiciliés 35 Grand'rue.

Décès

Monsieur André PLOY est décédé le 18 décembre.

Madame Marie GROSHENRY est décédée le 22 janvier.

Monsieur Gilbert VINOT est décédé le 27 mars.

Monsieur Pierre Humbert est décédé le 25 mai.

Monsieur Jérôme JARDON est décédé le 26 mai.

Sincères condoléances.

Hommage à Pierre HUMBERT

1^{er} Adjoint :

du 26 juin 1995 au 27 mars 2001

2^{ème} Adjoint :

du 28 mars 2001 au 19 mars 2008

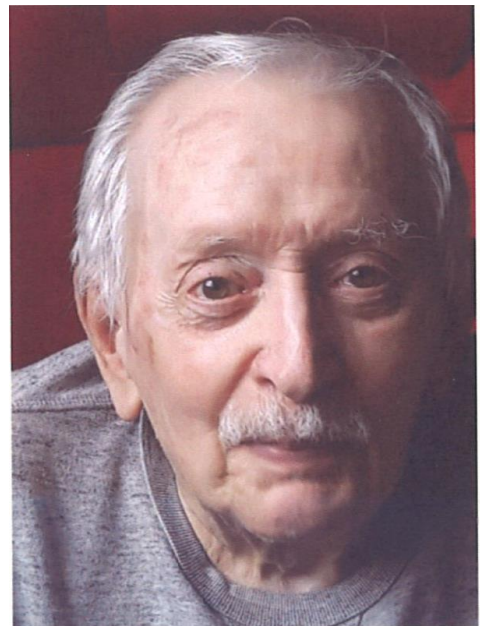
Premier adjoint de la commune de Bougnon, c'est avec brio et efficacité que Pierre HUMBERT a assumé les responsabilités que le Maire, Jacques PARMENTIER, lui avait confié de 1995 à 2008.

Responsable, entre autres, des comptes-rendus de séance du conseil municipal et de la publication du BougnonInfo, Pierre mettait un point d'honneur à retranscrire de manière fidèle et pointilleuse, les débats, décisions et faits marquant de l'histoire de notre collectivité.

Il nous a quitté le 25 mai 2019.

Nous lui rendons aujourd'hui, juste retour des choses, à travers ce BougnonInfo qu'il a tant fourni, un dernier hommage.

Pierre, les équipes municipales, les services de la commune, le village tout entier salue ton dévouement, le temps consacré, les contraintes assumées au service de tes concitoyens.



D. HUGEDET

Remerciements

Madame VINOT, ses fils et petits enfants ont été très touchés par vos témoignages d'amitié, de soutien suite au décès de Gilbert.

Nous tenons à remercier le Conseil Municipal, les personnes du village qui nous ont accompagnés par leur présence, leurs messages, leur sympathie dans ce moment de douleur et de peine.

M. VINOT

BAL

Vocalise



Concert donné par le groupe Vocalise pour La St André, recette des entées donnée intégralement au profit du téléthon.

Jacques Etienne

Les Bodins - 2 février



Déplacement en bus pour le Zenith à Dijon pour le spectacle des Bodins, 55 personnes ont participé.

Jacques Etienne

Les Trétaux Portusiens - 13 avril

Pièce jouée par les Trétaux Portusiens intitulée « Le Surbook » avec la participation de 80 personnes.

Jacques Etienne



FESTIVAL DE FOLKORE

CUBA



A Bougnon,
Mercredi 31 juillet
à 20 h 30

(derrière la mairie)

Le ballet folklorique **CAMAGUA** de Cuba est reconnu comme l'un des meilleurs du monde.

Ils étaient présents à Port sur Saône en 2016. C'est donc avec un très grand plaisir que nous les accueillons pour cette 30ème édition du festival.

Avec eux, nous sommes au cœur de la richesse musicale et folklorique cubaine. Ils nous proposent un merveilleux voyage jusqu'aux racines des traditions caribéennes.

Vacances



La mairie sera fermée du 02 août au 25 août inclus.

La bibliothèque sera fermée du 15 juillet au 1er septembre inclus.

En cas de nécessité, merci de contacter le Maire ou les Adjointes.

BAL

Dimanche 25 août 2019



7 h – 18 h

BOUGNON

Renseignements 06 79 29 06 28

Buvette – Restauration sur place

VIDE GRENIER

Particuliers et Professionnels

Dimanche 25 août 2019

Quartier des Montants à BOUGNON

Organisé par BOUGNON ANIMATION LOISIRS

Modalités de réservations :

Règlement obligatoire à l'inscription (non remboursable) avec la fiche d'inscription ci-dessous dûment complétée. Les différents renseignements étant demandés par la préfecture.

Prix : 2 € le mètre

Chèque à l'ordre de « Bougnon-Animation-Loisirs ».

Inscription jusqu'au 23 août 2019

Aux adresses suivantes :

COURTOISIER Joëlle
6 rue des Montants
70170 BOUGNON
Tél. : 03.84.91.58.44

DEPREDURAND Jocelyne
10 rue des Montants
70170 BOUGNON
Tél. : 03.84.91.57.13

ETIENNE Jacques
3 Impasse du Pré du Bois
70170 BOUGNON
Tél. : 06.79.29.06.28

Pas d'inscription le jour du vide-grenier.

✂-----

FICHE D'INSCRIPTION

(Particulier)

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Né(e) le : A :

Demeurant à :

Titulaire de la pièce d'identité (joindre une copie) :

Nature et numéro :

Lieu et Date de délivrance :

Propriétaire du véhicule immatriculé :

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant (e),
- De ne vendre que des objets personnels et usagés,
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile,

Il est formellement interdit de circuler avec votre véhicule sur le lieu de la manifestation jusqu'à 18 heures.

Fait à, le

Signature

Ci-joint règlement de€ pour l'emplacement d'une longueur de mètres.